

RELEVE DES DECISIONS
CONSEIL MUNICIPAL du 8 juillet 2019

18h00

Présents : M. Marc **BAUER**, Mme Emmanuelle **VAUDEY**, M. Michel **BOBBI**, Mme Audrey **NALIN**, M. Jean Charles **BORASO**, Mme Denise **BONNEVIE**, M. Didier **BONNEVIE**, Mme, Marie Laure **MATTIS**, Mme Dominique **MAIRE**, M. Patrick **MARTIN**,

Absents : M. Gérard **MATTIS**, M. Sébastien **FRISON**, Florence **COSTERG**, Mme Jane **GRIFFITHS** (procuration à M. Marc **BAUER**) M. Nicolas **MORIANO** (procuration à Mme Denise **BONNEVIE**) M. Pascal **NARBONI** (procuration à M. Jean Charles **BORASO**) Mme Corinne **REVERSADE** (procuration à Mme Emmanuelle **VAUDEY**) M. Philippe **BOREL** (procuration à Mme Dominique **MAIRE**) Mme Véronique **PESENTI GROS** (procuration à M. Patrick **MARTIN**)

Secrétaire de séance : M. Didier **BONNEVIE**

La convocation a été envoyée le 2 juillet 2019
La convocation a été affichée le 2 juillet 2019

Point N° 1 :

Repas des vœux du personnel

Après délibérations le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de liquider la facture de l'établissement LE TSANTELEINA d'un montant de **7033€ TTC**, établissement qui a reçu le repas du personnel communal pour les vœux 2019

Point N° 2 :

Admission en non – valeur budget principal ville

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve l'admission en non-valeur des créances pour un montant de **2 577.97€**

Point N° 3 :

Emprunt auprès de la Banque Postale pour la construction d'un garage à chenillettes – montant 2.000.000€

Après délibérations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve la levée d'un emprunt de 2.000.000€ auprès de la Banque Postale pour la construction d'un garage à chenillettes et autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Point N° 4 :

Versement d'une subvention exceptionnelle – association couleurs et toiles – interventions crèche les bouts d'choux

Après délibérations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 900€ à l'association couleurs et toiles pour le règlement de prestations à la crèche.

Point N° 5 :

Coopérative scolaire maternelle – subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un poulailler

Après délibérations, le conseil municipal, **à l'unanimité**, approuve le versement d'une subvention exceptionnelle de 600€ à la coopérative scolaire maternelle pour aider au financement d'un poulailler dans le cadre d'un projet pédagogique

Point N° 6 :

Avenant N°3 à la convention d'objectifs 2017/2020 Val d'Isère Tourisme

Après délibérations, le conseil municipal approuve l'avenant N° 3 à la convention d'objectifs 2017/2020 et autorise l'adjoint aux finances à signer ledit avenant

VOTE : 4 CONTRE (Borel/Maire/Martin/Pesenti Gros) 10 POUR

Point N° 7 :

Décision modificative N° 1 – exercice 2019 budget ville

Après délibérations, le conseil municipal, approuve la décision modificative N° 1 budget ville 2019 qui lui est présentée et autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision.

VOTE : 4 CONTRE (Borel/Maire/Martin/Pesenti Gros) 10 POUR

Point N° 8 :

Décision modificative budgétaire N° 1 exercice 2019 budget parkings

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 1 budget parkings 2019 qui lui est présentée et autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision.

Point N° 9 :

Décision modificative budgétaire N° 1 exercice 2019 budget eau et assainissement

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N° 1 budget eau et assainissement 2019 qui lui est présentée et autorise le Maire à mettre en œuvre cette décision.

Point N° 10 :

Désaffectation à un service public de la parcelle AI 217 sise au lieudit La Legettaz

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, constate, la désaffectation à un service public de la parcelle AI 217 sise au lieudit La Legettaz

Point N° 11 :

Déclassement du domaine public de la parcelle AI 217 sise au lieudit la Legettaz

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le déclassement du domaine public de la parcelle AI 217 sise au lieudit la Legettaz

Point N° 12 :

Echange entre la SARL La Bergerie et la commune de Val d'Isère

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à procéder à l'échange entre la SARL la bergerie et la commune de Val d'Isère et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier

Point N° 13 :

Fixation du nombre et de la répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté de Haute Tarentaise dans le cadre d'un accord local

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, vote contre la proposition de répartition des sièges qui lui est faite, à savoir 3 sièges pour Val d'Isère, au lieu de 5 actuellement.

Point N° 14 :

Restaurant l'Ouilette – projet de rénovation et agrandissement du restaurant

Après délibérations le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de rénovation et d'agrandissement du restaurant de l'Ouilette et approuve les conditions de sortie anticipée du bien de la convention de délégation de service public de la STVI

Point N° 15 :

Autorisation pour le dépôt d'une déclaration préalable et la réalisation de travaux sur un bâtiment communal parcelle ah 45 sise au lieudit le parc des sports des lèches

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise la STVI à déposer l'autorisation administrative nécessaire, autorise la STVI à réaliser les travaux sur la parcelle AH 45 sise au lieudit le Parc des sports des Lèches, et autorise le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Point N° 16 :

La délibération N° 2019.03.02 du 8 avril 2019 concernant la construction d'un garage à chenillettes est rapportée

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, rapporte la délibération N° 2019.03.02 du 8 avril 2019 et autorise le maire à lancer une procédure de marché négocié sans publicité ni mise en concurrence pour les lots N° 9 carrelage et N° 10 sols collés.

Point N° 17 :

Convention pour les interventions d'urgence – tunnels de la route départementale N° 902

Après délibérations, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Val d'Isère et le département de la Savoie

Point N° 18 :

Régularisation alimentation eau potable refuge de Prariond

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Val d'Isère et le Parc National de la Vanoise.

Point N° 19 :

Convention réseau eau – col de l'Iseran

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, autorise le Maire à signer la convention entre la commune de Val d'Isère, la communauté de communes de Haute Tarentaise, la Société Immobilière Les Ravières, la SCI Les Cascades, Val d'Isère Téléphériques et la commune de Bonneval sur Arc.

Point N° 20 :

Tarification garderie périscolaire et étude surveillée

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve les tarifs qui lui sont proposés.

Point N° 21 :

Tarification repas restaurant scolaire

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve les tarifs qui lui sont proposés.

Point N° 22 :

Indemnité accompagnateurs scolaires

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, décide de verser une indemnité de 13€ par jour aux personnes accompagnatrices.

Point N° 23 :

Activité périscolaire – pleine présence et yoga

Après délibérations, le conseil municipal, à l'**unanimité**, approuve les termes de la convention d'adhésion AME, autorise le Maire à signer ladite convention et charge le Maire de régler la facture de 1800€ correspondante.

Le Maire,

Marc BAUER

